



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0244

Dossier OEC/CTC N°: 12097

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>Association l'age d'or</b>		
<i>Adresse</i>	Avenue Dr Jacques ORSONI - 20 220 Ile Rousse		
<i>CODE NAF</i>	8730A		
<i>SIRET</i>	38301112900012		
<i>Responsable Légal</i>	Mme CALVO Marianne		
<b>Opération</b>	Installation d'une production d'eau chaude solaire à l'EHPAD l'age d'or		
<b>Lieu de réalisation</b>	ILE ROUSSE		
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	juil-13		
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)		
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non		
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	oui		
<b>Instructeurs :</b>			
<b>ADEME :</b>	LEGRAND Christophe	<b>OEC/CTC :</b>	MONTI Cyrille
<b>Gestionnaires :</b>			
<b>ADEME :</b>	BIANCARDINI Vanina	<b>OEC/CTC :</b>	

ADEME		OEC / CTC	
<b>Date de la demande</b>	18/07/2012	<b>Date de la demande</b>	09/08/2012
<b>Date de réception</b>	16/11/2012	<b>Date de réception de la demande</b>	07/09/2012
<b>Date d'accusé de réception</b>	19/11/2012	<b>Date AR du dossier complet</b>	

<b>Date du Comité de Gestion</b>	15/07/2013
----------------------------------	------------

## MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Association
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	Autofinancement

## CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime notifié ADEME Enr N584/2008

## MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

<b>ADEME</b>	Avis favorable. Opération conforme à la convention PRODEME (fiche 4).
<b>CTC / OEC</b>	La Convention PRODEME prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire.

## ANNEXE TECHNIQUE

<b>Contexte :</b>	La Directrice de la maison de retraite souhaite installer des capteurs solaires thermiques afin d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire.
-------------------	---

<b>Lieu de réalisation :</b>	ILE ROUSSE (Haute-Corse)
------------------------------	--------------------------

<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>Le système de production d'eau chaude sera composé d'un volume de stockage de 5 000 L et d'une surface de capteurs solaires de 70 m<sup>2</sup>. Il sera couplé à l'actuelle production au fioul.</p> <p>Energie substituée : 44 390 kWh pour 70 m<sup>2</sup> de capteurs installés</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO <sub>2</sub> /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	44 390	SO	12,11	3,82	3,82
<b>Hypothèses</b>	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO<sub>2</sub>, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO<sub>2</sub>, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO<sub>2</sub>,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub>; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

<b>Contenu du rapport final</b>	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

## ANNEXE FINANCIERE

Décision N° 1228C0244

Dossier PRODEME N°12097

### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
<b>Postes</b>		
Fourniture et pose de 70 m <sup>2</sup> de capteurs Giordano C8i, y.c. supports et accessoires	37 856,60	40 885,13
Ballon solaire de 5 000 L	10 500,00	11 340,00
Raccordements, kit hydraulique et ensemble des équipements en sous-station	19 378,40	20 928,67
Extension du local technique	7 000,00	7 560,00
Ingénierie, main d'œuvre et mise en service	5 765,00	6 226,20
<b>TOTAL</b>	<b>80 500,00</b>	<b>86 940,00</b>

### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est une association ne récupérant pas la TVA.

#### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Le montant servant au calcul de l'aide correspond au surcoût de l'installation solaire par rapport à un investissement de référence, en l'occurrence une chaudière fioul.

▶ Dépenses éligibles à justifier :		86 940,00 €
▶ Investissement de référence (chaudière fioul) :	-	8 640,00 €
Soit un montant de :	=	78 300,00 €

--▶ Par conséquent, le coût admissible est de : **78 300,00 €**

#### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

Modalités de calcul	Total des coûts admissibles	78 300,00 €
	Taux de subvention ADEME	48,79%
	Aide ADEME	38 200,00 €

### 3 - Plan de financement prévisionnel

#### • Sur le coût total :

ADEME	38 200,00 €	43,94%
Bénéficiaire	48 740,00 €	56,06%
<b>TOTAL</b>	<b>86 940,00 €</b>	<b>100,00%</b>

#### • Sur le coût admissible :

ADEME	38 200,00 €	48,79%
Bénéficiaire	40 100,00 €	51,21%
<b>TOTAL</b>	<b>78 300,00 €</b>	<b>100,00%</b>